

**N° 7348<sup>9</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2021-2022

---

**PROJET DE LOI**

**relative aux comptes inactifs, aux coffres-forts inactifs et aux  
contrats d'assurance en déshérence et modifiant :**

- 1° la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une  
commission de surveillance du secteur financier ; et**
- 2° la loi modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des  
assurances**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(22.3.2022)

*Le Conseil d'État,*

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 17 mars 2022 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**relative aux comptes inactifs, aux coffres-forts inactifs et aux  
contrats d'assurance en déshérence et modifiant :**

- 1° la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une  
commission de surveillance du secteur financier ; et**
- 2° la loi modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des  
assurances**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 17 mars 2022 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 21 mai 2019 et 16 novembre 2021 ;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 14 votants, le 22 mars 2022.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Pour le Président,*  
*Le Vice-Président,*  
Patrick SANTER

